

Procédure en cas d'arrêté Municipal ou d'un forfait

Après le vendredi 15H

Après le vendredi 15h jusqu'au dimanche 10H (afin d'éviter des déplacements inutiles) :

- 1) Prévenir le Responsable de la catégorie concerné ci-dessous qui préviendra le club adverse.

D1, D2:

Jamel KOUROGHLI au 06.71.10.52.77

Patricia DUTHIN au 06.52.24.45.04

D3, D4 et vétérans :

Jean-François BARIS au 06.30.96.61.13

Catherine DELORT au 06.73.24.11.79

Coupes et Challenges :

Jérôme BOUQUET au 06.25.92.10.02

Jamel KOUROGHLI au 06.71.10.52.77

Critérium et Vétérans à 8 :

Philippe FERCHAUD au 07.82.11.62.94

U16 U17 et U19:

Jean-Luc BOLLATI au 06.87.89.89.20

U14 U15 :

Guillaume HERMANT : 06.29.44.34.93

U12 U13 :

Mickael COURPRON au 06.44.94.09.23

U10 U11 :

Jean-François BARIS au 06.30.96.61.13

Jérôme BOUQUET au 06.25.92.10.02

- 2) prévenir le Responsable des désignations M. Jean-Pierre SORIGNET au 06.24.49.56.66 joignable à partir du vendredi 17h30 jusqu'au dimanche 15h.

- 3) Les arbitres : prévenir en cas d'indisponibilité de dernière minute le responsable des désignations

- 4) prévenir le responsable des délégués (uniquement lorsque qu'un délégué est désigné sur la rencontre)

Jacques MOQUAY : 06.20.76.83.22



Il est impératif de transmettre votre Arrêté Municipal **validé par la Préfecture ou la Sous-Préfecture** au District par E-mail via Zimbra : district@foot17.ff.fr impérativement le lundi. Et de faire la même procédure lors d'un forfait